



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08/02/2024

Date de mise en ligne :

14/02/2024

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

02/02/2024

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, Olivier WEILAND, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE.

EXCUSES : M. Benjamin EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Gilbert PAULY, Mme Annie REVOL ayant donné pouvoir à Marie-Christine REY.

ABSENTS : Olivier WEILAND (arrivé à 19h).

Secrétaire de séance : Alain RICHARD

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

1 Désignation du secrétaire de séance :

M. Alain RICHARD est désigné secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2024 :

Le compte-rendu du conseil du 11 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

3 Décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Néant.

4 Délibérations à l'ordre du jour :

CONGRES DES MAIRES 2024 – MANDAT SPECIAL AU MAIRE

Le 106^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra Porte de Versailles à Paris du 19 au 21 novembre 2024. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes et ateliers, sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du gouvernement concernés, présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes. La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code général des collectivités territoriales :

- de mandater le maire, Olivier TRIMBUR à effet de participer au prochain congrès des maires de France.
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ **Adopte** les deux dispositions susvisées.

Arrivée de M. Olivier WEILAND à 19 heures.

CONTRAT DE SPONSORING SPORTIF

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de Bluffy compte parmi ses habitants, quelques sportifs de haut niveau. C'est le cas notamment d'Oscar YTHIER, freerider en catégorie U18.

Ainsi, Monsieur le maire propose au conseil d'accompagner ce jeune sportif, par un contrat de sponsoring, fixant les modalités de versement d'une participation financière d'un montant annuel à définir et fixant également les contreparties obligeant le titulaire en termes de droit à l'image et de communication.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 2 voix POUR (Olivier TRIMBUR, Alain RICHARD), 4 voix CONTRE (Sylvain STHILE, Marie-Christine REY avec procuration, Laurent SEVESTRE) et 4 ABSTENTIONS (Gilbert PAULY avec procuration, Gilles POSSOZ, Olivier WEILAND) :

➤ **Ajourne** la présente délibération.

Sylvain STHILE fait part de sa préférence quant à un subventionnement plutôt collectif, comme par exemple le site d'escalade, qui profitera à un plus grand nombre.

Gilles POSSOZ, quant à lui, serait plutôt favorable à un cadeau, lors d'une mise à l'honneur des sportifs à l'occasion des vœux du maire ou autre cérémonie.

DEPLOIEMENT DE LA TELEGESTION SYANE – ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle, comme annoncé au cours de l'année 2023, que le SYANE propose à la commune, le déploiement du service télégestion pour son parc d'éclairage public.

En effet, le SYANE a engagé un programme portant sur la télégestion du parc d'éclairage public pour les communes lui ayant transféré la compétence « éclairage public ».

Cette télégestion doit notamment permettre :

- d'améliorer la qualité du service public de l'éclairage (détection de panne...),
- de faciliter le fonctionnement du parc d'éclairage public (extinction, abaissement...),
- un meilleur suivi des consommations dans une logique de sobriété énergétique.

Le Ministère de la Transition écologique ayant achevé en 2021 la réforme réglementaire du CAS Facé (le compte d'affectation spéciale dédié au « financement des aides aux collectivités pour l'électrification »), le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale établit dorénavant la base réglementaire pour la gestion des aides.

Dans ces conditions la commune de BLUFFY est éligible à ce subventionnement pour un déploiement par le SYANE courant 2024. Au plan financier, le coût de l'opération est estimé à 14 151,38 €, avec un reste à charge pour la commune de 2 845,70 € au titre des travaux et 412,18 € pour la contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3% du montant réel TTC de la dépense).

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **Approuve** le déploiement de la télégestion et son plan de financement comme précisé ci-dessus.
- **S'engage** à payer au SYANE la participation communale comme précisé sur le plan en annexe de la présente.

Gilbert PAULY fait part au conseil que la démarche a été initiée en 2021 par le SYANE, le préalable étant d'avoir une parfaite compatibilité entre les logiciels, le matériel... puis après une année de test dans quelques collectivités, le déploiement est maintenant opérationnel.

5 **Questions diverses :**

Télétravail : Marie-Christine REY demande si elle peut avoir une clef de la mairie pour le lundi, jour télétravaillé. Pas d'opposition.

Garage Gauthier : Le maire demande aux membres du conseil municipal si ces derniers seraient favorables à une cession du garage. Une première estimation avait été fait courant 2023.

Gilles POSSOZ, favorable, alerte sur la question du stockage. Sylvain STHILE favorable également, sous réserve que cette cession prévoie la réservation d'un local. En effet Sylvain STHILE énumère les différents matériels actuellement entreposés dans ledit garage. Gilbert PAULY considère que le garage Gauthier fait partie du patrimoine et qu'il n'y a pas urgence à procéder à sa vente d'autant que ce bâtiment a une utilité. Olivier WEILAND est favorable, arguant de l'état actuel du bâtiment.

Le tour de table effectué, la majorité se prononce favorablement.

Travaux Pré Guémet : Monsieur le maire résume la dernière réunion récente avec la SEMCODA. Les travaux débuteraient au 2^{ème} semestre 2024. Un avenant au P.U.P (Le projet urbain partenarial ou PUP est un outil de financement pour des opérations d'aménagement institué par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion) est actuellement à l'étude. Une autre réunion relative à l'aménagement d'un plateau initialement prévue pour la commune, est prévue.

Transport scolaire : Un titre de recette relatif au transport scolaire a été émis par les services du Grand Annecy. Monsieur le maire expose au conseil que la politique de transport sera revue en 2024. Une convention et un chiffrage préalable sont demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 21h05.

Le prochain conseil se tiendra en mars 2024, avec une date à préciser.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR



Le secrétaire de séance,
Alain RICHARD